



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. Avec vous.

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J9H 1M6
T. 450 562-2474
F. 450 562-1911
mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Aux contribuables des municipalités dont le territoire
fait partie de la MRC d'Argenteuil

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné,
Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier
de la susdite municipalité régionale de comté,

QUE le règlement suivant a été adopté par le conseil de la MRC lors de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2024 :

- ✓ Règlement numéro 44-25-24 concernant la répartition des dépenses quotes-parts afférentes à l'exercice financier 2025 de la MRC d'Argenteuil, pour les municipalités locales de la MRC

Ce règlement peut être consulté pendant les heures d'ouvertures régulières, au bureau de la MRC d'Argenteuil, situé au 430, rue Grace, Lachute ainsi que sur le site Internet de la MRC d'Argenteuil au www.argenteuil.qc.ca.

Donné à Lachute, ce 3^e jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre (2024).

Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), GABRIEL Therrien, Directeur GÉNÉRAL de la municipalité de Mille-Isles certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3 décembre 2024, entre 7h45 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour de décembre 2024.

(signature)